

LGV – GPSO

COMMISSION CONSULTATIVE SECTORIELLE DU 26/7/2012 DEPARTEMENT LOT-ET-GARONNE

Secteur de Xaintrailles et Secteur Ouest d'Agen

SYNTHESE DES ECHANGES ET CONCLUSIONS

- P.J. :** - Compte-rendu de la réunion du 23/7/2012
- 2 fiches d'émargement des participants à la réunion du 26/7/2012

I - Secteur de Xaintrailles

- Liste des participants (Voir en annexe)
- Introduction

En introduction de cette première partie de la réunion, Monsieur le Préfet précise que la réunion a pour objet, si les conditions en sont réunies, de s'assurer de la cohérence entre le choix du projet de tracé de LGV, conformément à la décision ministérielle du 30 mars 2012 relative au projet GPSO, à soumettre à l'enquête publique, et l'évolution des protections réglementaires (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Coucurret) prévue dans ce secteur.

Une conclusion favorable de cette réunion conduira, en l'absence d'élément nouveau, à ne pas prévoir de nouvelle réunion de commission consultative sur ce secteur avant le prochain comité de pilotage du projet prévu à l'automne.

- Présentation

RFF présente le projet de tracé (déjà présenté en concertation locale les 21 et 25 juin) décalé vers le nord, permettant globalement une meilleure intégration et une amélioration du rétablissement tenant compte de l'itinéraire de convois exceptionnels de Golfech. Au total, le secteur sur lequel porte la modification de tracé porte sur environ 12 km du PK 106 au PK 118 (communes de Fargues sur Ourbise, Pompiey, Xaintrailles, Ambrus et Montgaillard).

- **Temps d'échange**

La parole est donnée à chaque acteur de la concertation. Les avis suivants sont émis :

- La commune d'Ambrus demande que le tracé s'inscrive en ligne droite entre les PRF 112 et 116 afin de s'éloigner du bourg d'Ambrus.

RFF précise, en réponse, que le tracé proposé est celui qui, compte tenu de l'ensemble des enjeux aussi bien humains qu'environnementaux, présente le moindre impact. La solution technique proposée permet de réduire les enjeux au maximum.

RFF se tient à la disposition du maire d'Ambrus pour venir expliquer les raisons de sa proposition aux riverains et faire la démonstration de la pertinence de ce tracé.

- La commune d'Houeillès demande quelles sont les modifications sur sa commune.

RFF indique qu'un ripage du tracé allant jusqu'à 70 m vers le sud a été réalisé pour éviter des stations botaniques découvertes récemment et améliorer le franchissement de l'Avance.

- La DREAL Aquitaine confirme que l'évolution du dispositif de protection du biotope de Coucurrey est en préparation et fera l'objet d'une concertation avec les élus en septembre prochain dans le cadre du déroulement du processus formel conduisant à la modification de l'arrêté préfectoral.

- **Conclusion**

M. le Préfet constate l'accord général et conclut que :

- le tracé alternatif plus au nord proposé par RFF fait consensus, et sera donc retenu pour la suite des études et la préparation de la phase d'enquête publique, sous réserve d'une évolution des protections réglementaires ; ce choix sera soumis à la validation formelle du prochain Comité de pilotage ;
- les travaux des services de l'Etat conduisent à proposer une évolution du contour de l'arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB) de Coucurrey prenant en compte les inventaires écologiques menés à l'occasion du projet GPSO, évolution qui conduira à un nouvel APPB en septembre 2012 dont le contour sera éloigné du projet GPSO.

II – Secteur Ouest d'Agen

- **Liste des participants (voir en annexe)**

- **Introduction**

En introduction de cette deuxième partie de réunion, Monsieur le Préfet précise que la réunion a pour objet, si les conditions en sont réunies, d'acter le choix du tracé pour la LGV et la liaison intergares, permettant au maître d'ouvrage de donner son accord à une levée de sursis à statuer pour des activités économiques pour lesquelles une décision rapide est souhaitée.

Une conclusion favorable de cette réunion conduira, en l'absence d'élément nouveau, à ne pas prévoir de nouvelle réunion de commission consultative sur ce secteur avant le prochain comité de pilotage du projet prévu à l'automne.

- **Présentation**

RFF présente les projets de tracés (déjà présentés en concertation locale les 21 et 28 juin, 3, 6, et 9 juillet) pour la LGV et pour la liaison intergares dans le secteur Ouest d'Agen. L'adoption de ces tracés permettrait de ne plus prévoir de sursis à statuer pour le permis de construire de FONROCHE sur la commune de Roquefort. L'adoption de ce tracé permettrait également de ne plus prévoir de sursis à statuer pour le permis de construire de BONCOLAC sur la commune d'Estillac, ni pour le permis d'aménager de la ZAC de Grands Champs et de ne pas en prévoir pour Agropôle 3 sur cette même commune.

- **Temps d'échange**

La parole est donnée à chaque acteur de la concertation. Les avis suivants sont émis :

- La commune de Colayrac s'interroge sur la façon dont est conçu au nord de la liaison inter gare le raccordement au réseau ferré existant et sur la prise en compte du futur ouvrage routier de traversée de la Garonne dans la conception de l'ouvrage ferroviaire. La commune indique être plutôt satisfaite de cette nouvelle proposition.

RFF précise que le raccordement a été décalé vers l'ouest pour limiter son impact, sur la zone d'activité. Le raccordement se fera par le biais d'un aiguillage sur la ligne existante. La voie unique de la liaison intergares sera raccordée à niveau.

RFF précise également que l'ajustement du tracé permet de concevoir le tracé routier de Camelat sans franchissement de la liaison intergares et faciliter ainsi les interfaces entre les deux projets.

- Le Président de l'agglomération d'Agen rappelle l'enjeu que représentent à la fois les nouvelles zones d'activités et leur desserte via des réseaux structurants tels la liaison Camelat ou le nouvel échangeur sur l'A 62. Il demande à ce que le travail de RFF s'inscrive dans cette réflexion globale de développement de l'Agenais.

RFF rappelle que le travail conjoint avec les équipes de l'agglomération et de la CCCLB est en cours et que des échanges ont lieu régulièrement en particulier pour harmoniser les projets de voiries nouvelles.

- La commune du Passage s'estime plutôt satisfaite de l'évolution du projet avec la volonté affichée par RFF de limiter l'impact sur les activités existantes. Un point reste en suspens : le rétablissement du chemin de Bernou. Le maire souhaite que ce point fasse l'objet d'un échange avec les riverains à la rentrée.
- Le Président de l'agglomération d'Agen est favorable aux modifications proposées par RFF mais assure que le barreau routier Camelat se fera avant la LGV et s'interroge donc sur la compatibilité des 2 projets. Il attire l'attention dans le secteur de Fonroche à l'enclavement des quartiers de Laberneze et Cabanot entre la liaison ferroviaire intergares et le barreau Camelat.

Le Préfet rappelle que plusieurs maîtrises d'ouvrage sont concernées par ces différents projets et que la vision globale est une responsabilité partagée. Il indique également qu'à ce jour il n'existe pas de financement du barreau de Camelat et du nouvel échangeur. Il rappelle, pour finir que l'objet de cette commission est de valider des optimisations de tracé en vue, pour permettre entre autre chose, de lever des sursis à statuer qui pénalisent des entreprises.

- La commune d'Estillac est satisfaite des avancées récentes, remercie le préfet de son implication et souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'intégration paysagère de la LGV.

Le préfet rappelle le travail effectué sur interpellation du maire d'Estillac et précise que les engagements pris lors de la réunion du 23/07/2012 en préfecture seront tenus (le compte-rendu de la réunion est joint en annexe).

- La commune de Sérignac se félicite du nouveau tracé qui s'éloigne du bourg et préserve mieux l'agriculture. La commune continue à demander le passage sous A62 de la LGV mais accepte le tracé proposé qui évite une exploitation agricole.

RFF indique qu'il a été précisé lors d'une rencontre avec le maire de Sérignac les raisons d'un passage au-dessus de l'A 62.

- La commune de Ste Colombe en Bruilhois estime que ce nouveau tracé prive le secteur de Goulard de tout développement et qu'il nécessite des rétablissements supplémentaires.

RFF indique que le tracé s'inscrit au droit de Goulard au sein de la future ZA et ne met donc pas en péril le développement de la zone d'aménagement municipale de Goulard. Un travail d'insertion spécifique pourra être réalisé lors d'étapes ultérieures dans ce sens.

Concernant les rétablissements, ceux-ci devront faire l'objet d'un ajustement suite au recalage de la zone d'activité de Ste Colombe nécessaire pour prendre en compte le nouveau tracé. Ils feront donc l'objet de modifications en concertation avec les communes et les aménagements de la ZA.

- La commune de Brax souhaite que l'accès à la gare se fasse par une voirie jumelée à la ligne nouvelle et non décalée telle que représentée sur les plans. La commune estime que cette solution est plus impactante pour elle mais comprend les avantages globaux de cette solution en particulier sur Roquefort, elle est donc favorable à cette solution.

La commune de Brax demande ce qu'il advient du fuseau Ouest de la liaison intergares.

RFF indique qu'avec la validation par le Copil du nouveau tracé, un nouveau périmètre de prise en considération des études par arrêté préfectoral sera proposé et fera disparaître le fuseau Ouest.

- La commune de Roquefort souhaite conserver son axe Nord-Sud en gabarit réduit sous l'A 62 et la LGV.

RFF indique qu'il existe de nombreuses difficultés techniques à ce rétablissement mais qu'il est à l'étude.

- La commune de Montesquieu s'inquiète de l'impact du projet sur le secteur agricole qui a déjà été impacté dans le passé par la création de l'A62 et de la ligne de très haute tension.

RFF indique que la problématique agricole sera traitée au cas par cas.

- Le Président de la communauté de communes du canton de Laplume en Bruilhois pose les questions suivantes :

Où en est-on de la mise en place d'un programme d'anticipation foncière ? Il indique s'inquiéter du destockage opéré récemment par la SAFER

Qu'en est-il des aménagements de la gare et de la base travaux ? Il confirme l'intérêt d'une desserte fret de la ZA de Ste Colombe.

RFF indique que des conventions sont en cours d'élaboration pour l'anticipation foncière afin qu'elles soient mises en place en 2013.

Concernant la gare et les bases travaux, des études sont en cours sur la base des nouveaux tracés.

- Conseil général : Le rétablissement des routes départementales n'appelle pas de remarques particulières de la part du Conseil général sur un plan technique, une réunion sera programmée à la mi-septembre avec RFF et les services techniques du département pour une analyse plus détaillée de ces rétablissements.
- Madame la Députée s'inquiète de l'enclavement du quartier de Roquefort pour sauver Fonroche.

• Conclusion

Monsieur le Préfet a bien noté les attentes des élus pour lesquelles RFF poursuit ses études afin d'apporter des réponses.

Monsieur le Préfet constate l'accord général et conclut que :

- le nouveau tracé alternatif présenté par RFF pour la LGV, la liaison intergares et les rétablissements font consensus, et sera donc retenu pour la suite des études et la préparation de la phase d'enquête publique ; ce choix sera soumis à la validation formelle du prochain Comité de pilotage ;
- au vu de cet accord, qui sera matérialisé par le compte-rendu de la présente réunion, ce nouveau tracé permet à l'Etat et à RFF d'instruire favorablement certains projets qui devaient ou ont dû faire l'objet de sursis à statuer :
 - demande de permis de construire sur la commune de Roquefort, déposée par FONROCHE INVESTISSEMENT le 30 juin 2011
 - demande de permis d'aménager sur la commune d'Estillac, déposée le 23 juin 2011 pour le projet de ZAC des GRANDS CHAMPS
 - demande de permis d'aménager sur la commune d'Estillac, déposée le 2 avril 2012 pour le projet BONCOLAC
 - demandes de permis d'aménager sur la commune d'Estillac, déposées les 9 mars et 30 mai 2012 pour le projet AGROPOLE 3

Le préfet de Lot-et-Garonne


Marc BURG